

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU DU 23 AVRIL 2015**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 16/04/2015

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Anny SANLAVILLE.

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

**OBJET : ASSAINISSEMENT – Déclaration de travaux et demande de subvention pour le curage d'un fossé à l'aval de la station d'épuration de Fareins**

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que suite à un constat de pollution en décembre 2013 par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), sur les rejets de la station d'épuration de Fareins, le maire de Fareins, en charge de l'assainissement à cette date, a fait l'objet d'un procès-verbal et qu'un rapport de manquement administratif a été adressé à la CCDSV, compétente à partir du 1er janvier 2014 pour l'assainissement à Fareins, le 11 septembre 2014, par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Avec l'accord de la DDT, différentes actions visant à la préservation du milieu naturel, ont été ou seront mises en œuvre par la CCDSV, en attendant la construction d'une nouvelle unité de traitement : curage préventif du réseau de collecte d'eaux usées, rehausse de la surverse du déversoir d'orage existant en tête de la station d'épuration et curage du fossé en aval immédiat de la station d'épuration recevant les eaux traitées et de celui recevant les eaux usées non traitées en cas de déversement.

Il s'agit donc de mettre en place un curage régulier (1 fois par an) du fossé jusqu'au renouvellement de la station d'épuration afin d'éviter toute pollution du milieu récepteur. Les boues de curage seront valorisées en épandage agricole après analyses réglementaires conformes.

Ces travaux nécessitent de procéder à une déclaration des travaux de curage auprès de la DDT conformément au Code de l'Environnement, puis d'exécuter les travaux de curage du fossé et d'épandage après analyse réglementaire des boues.

L'opération, pilotée par le service assainissement de la Communauté de Communes, est estimée à 20 000 € HT, chiffre à confirmer (analyses des boues, travaux de curage, de transports et d'épandage agricoles des boues). Il s'agit d'un marché en procédure adaptée, dont le lancement et la passation relève du président.

L'opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'opération de curage du fossé autour de la station d'épuration de Fareins ainsi que son montant estimé à 20 000.00 € HT,
- ✓ S'engage à mener à terme cette opération,
- ✓ Autorise le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée à procéder aux démarches administratives relatives à la déclaration de travaux en cours d'eau au titre des articles L214-1 à L214-6 et R214-1 à R214-40 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- ✓ Sollicite les aides du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- ✓ Demande l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150423-2015B03-AS  
Affichage le :

**30 AVR. 2015**

**30 AVR. 2015**

A Trévoux, le 23.4.2015

**Le Président,  
Bernard GRISON**

